

nients. *Il m'a donné le feu orange. On ne donne jamais le feu vert dans ces cas-là* ».

Colonel du SDECE (aujourd'hui DGSE), Maurice Robert a témoigné : « *Il a d'abord collaboré avec nous sans vraiment le savoir.* » Dans l'affaire béninoise, « *le Maroc était inquiet du rapprochement du Bénin avec les Sahraouis du Polisario, et les orientations radicales du Bénin inquiétaient ses voisins. Je n'ai pas été surpris de cette opération* ». On appréciera la litote : un officier de renseignement qui n'est « *pas surpris* », cela signifie qu'il était au parfum. Maurice Robert a d'ailleurs rappelé que « *la France ferme les yeux mais appuie l'opération quand cela sert ses intérêts* ». Maurice Delaunay, qui fut ambassadeur au Gabon, sera plus net : le raid a eu lieu « *avec l'accord tacite de la France* ». Jacques Foccart, « *monsieur Afrique* » de De Gaulle et Pompidou, et l'ex-général Janou Laccaze, qui se pique d'être une éminence grise des « services », y sont allés de leur lettre de condoléances.

Ecoutant ses (anciens?) employeurs témoigner qu'il « *avait constamment servi les intérêts de la politique française en Afrique* », ce grand sentimental qu'est Bob Denard n'a pu résister à ôter ses lunettes afin d'essuyer furtivement une problématique larme. Les chiens de guerre sont en fait de bons gros toutous, dont le souci est de faire dans le monde le bien des gens, malgré eux s'il le faut.

Message reçu par le substitut du

procureur, Jean-Paul Mazon, demandant « *une peine symbolique* » de 3 à 5 ans de prison avec sursis contre l'accusé, puisque « *tous les témoins se sont accordés à dire qu'il était un loyal compagnon d'armes* ».

Les autres témoins ayant disparu de mort violente sur l'aéroport de Cotonou. Le ministère public reconnaît cependant que les « *actes préparatoires* » à l'opération – recrutement, achat d'armes – sont bien constitutifs du délit d'association de malfaiteurs, mais « *l'écoulement du temps* » étant ce qu'il est, et « *l'ordre public mondial (ayant) considérablement changé* », à quoi bon s'acharner sur les services secrets et la diplomatie qui parfois « *agissent aux marges et en dehors de la légalité ?* ». L'absolution pour les commanditaires du crime.

L'audience d'hier s'est achevée sur les plaidoiries de la défense et de la partie civile. Au nom des familles des victimes du raid sur Cotonou, qui se sont constituées partie civile, M^e Joe Nordman a rappelé que l'accusé était un « *mercenaire* » qui « *tue pour de l'argent* », et « *n'est pas comme il le prétend du côté des peuples opprimés, mais plutôt de celui des dictateurs riches* », comme Mobutu au Zaïre et Bongo au Gabon. Jugement le 5 avril.

Cependant, Bob Denard devra plus tard répondre de l'assassinat du président Abdallah, perpétré en sa présence.

CLAUDE KROE S.